



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 avril 2013

Original : français

---

### Session de fond de 2013

Genève, 1<sup>er</sup>-26 juillet 2013

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

### **Déclaration présentée par l'Agence de développement économique et culturel Nord-Sud, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

### **Promouvoir les transferts de technologie pour une meilleure gestion de l'eau**

Si l'extrême pauvreté tend à diminuer grâce à un travail coordonné des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement reste un défi sérieux. Leur accomplissement dépend considérablement du partenariat mondial pour le développement.

L'eau apparaît aujourd'hui comme un enjeu mondial majeur. Bien commun de l'être humain, présente à 60 % dans notre organisme et à 75 % sur la Terre, l'eau est essentielle à la vie. Pourtant, plus d'une personne sur sept dans le monde n'a pas accès à l'eau potable et plus d'un tiers de la population n'est pas raccordé à un réseau d'assainissement. En plus des enjeux de santé, l'eau est au cœur de la longévité des modèles de production. Dans le cadre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, il est nécessaire de faire reconnaître et de rendre effectif le droit à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, et d'agir pour la préservation de ce bien précieux. La coopération internationale est essentielle pour atteindre ces objectifs. Il est indispensable de mobiliser son savoir-faire et ses compétences afin d'exporter les technologies permettant de favoriser l'accès à l'eau potable, de limiter les pollutions et d'inscrire toute action relative à l'eau dans l'optique du développement durable.

La solidarité internationale a largement dépassé la dimension « caritative » qu'elle pouvait avoir à ses débuts. Parce qu'elle s'est professionnalisée, parce qu'elle intègre aujourd'hui une dimension citoyenne de plus en plus forte, ses impacts sont mesurables aussi bien au sud qu'au nord.

La région Midi-Pyrénées prône depuis 2005 une politique volontariste pour une gestion équitable et une utilisation rationnelle de l'eau ainsi qu'une prévention et un traitement des pollutions diffuses. À travers ses différentes actions, l'Agence de développement économique et culturel Nord-Sud participe activement au développement de la coopération interrégionale et internationale dans le cadre d'une logique gagnant-gagnant, prouvant que les entreprises privées ou les établissements universitaires peuvent se mobiliser pour des actions de solidarité internationale. Certaines entreprises de Midi-Pyrénées, du secteur de l'eau, tendent à s'impliquer dans la réalisation de projets eau et assainissement. Plusieurs accords ont été conclus, notamment avec la Hongrie et l'Ouzbékistan, afin d'améliorer la gestion de l'eau grâce à des transferts de technologie.

La réduction du pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable ou à des services d'assainissement de base, de même que la réduction des pollutions des eaux passent certes par la solidarité internationale, mais ne peuvent se faire sans transfert de technologie. L'innovation au service des pays pauvres en eau est alors indispensable afin d'atteindre les objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire tenu à New York.

Après que le droit de l'eau ait été reconnu au niveau de l'Organisation des Nations Unies, il faut désormais réaliser sa transposition juridique et sa mise en œuvre effective au niveau mondial. Cela passera par la promotion et la valorisation de la coopération internationale.